

MINISTRE DE L'ECONOMIE  
ET DES FINANCES  
DIRECTION GENERALE DU  
PATRIMOINE DE L'ETAT ET DES  
INVESTISSEMENTS PRIVES.



REPUBLIQUE DE GUINEE  
Travail – Justice – Solidarité

DIRECTION TECHNIQUE PATRIMOINE DE L'ETAT

## COMMUNE DE MATAM

SERVICE FINANCIER DU CADASTRE  
N° 607/MEF/DGPEIP/DTPE/CM/SFC/2024

TELS : 664 29 85 84/620 05 75 26

E – Mail : [cadastrecommunalmatam@gmail.com](mailto:cadastrecommunalmatam@gmail.com)

NOTIFICATION DE PAIEMENT DES REDEVANCES  
D'OCCUPATION PRIVATIVE DU DOMAINE L'ETAT

Conakry, le 22/05/2024

EN REFERENCE AUX DISPOSITIONS:

Du décret N° D/ 99/094/PRG/ SGG du 13 Septembre 1999, portant Attributions et Organisations du Service Financier du Cadastre, de la Conservation Foncière et de la Gestion du Domaine de l'Etat ;

- De l'arrêté conjoint N° 1092/MUHAT/MEFP, portant fixation des barèmes des redevances domaniales, des couts d'aliénation des domaines privés de l'Etat ;
- Du code foncier domanial de la République de Guinée Titre IV, Chapitre 1 et 2 ;
- Du texte de loi portant code révisé des collectivités locales en République de Guinée, Titre V, Chapitre III.

Il est notifié à :

Nom et Prénom : MT Solution

Activité exercée : Commerce

Quartier de résidence : Poteah Lanelboudji

Du paiement de #7.550.400# GNF, de redevance d'occupation privative du domaine de l'Etat.

Mode d'évaluation

Superficie (m <sup>2</sup> )	Tarif (GNF)/m <sup>2</sup>	Montant (GNF)
<u>#130#</u>	«58 080 »	<u>#7.550.400#</u>

Rappel :

1. La présente notification n'est ni moins, ni plus qu'un acte d'information financière ;
2. Elle n'équivaut pas juridiquement à une autorisation d'occupation ;
3. Elle est déposée à l'occupant afin qu'il s'acquitte de son obligation en payant le montant retenu à sa charge auprès de la comptabilité dudit service de la commune dans un délai de 72 heures, ou vous serez exposé d'une pénalité de 25% du montant dû.

NB : #7.550.400# (GNF) payable par ordre de virement au compte unique du receveur communal de Matam sous le N° 001 – 190 – 2011000019 - 70 ou par chèque barré du même nom.

Mr Keita (chef)  
622 20 70 89  
664 52 51 98

LE CHEF DE SERVICE  
Chef Service  
(MATAM)  
(DGPEIP)  
Mr BANGOURA IBRAHIMA SORY ISMAEL

PERSONNE NE VIENDRA DEVELOPPER CETTE COMMUNE SANS VOTRE PARTICIPATION



00072548

Skye Bank (GN) S.A RCCM/GC:KAL/020.863A/2008

5EME AV. IMMEUBLE IMMOVIE SANDERVALIA KALOUM. CONAKRY

A l'ordre de Receveur Communal

A. CKY  
Le 07/10/2024

Payez contre ce chèque Sept millions cinq  
cent cinquante mille  
quatre cent GNF

B.P. GNF #7.550.600#

somme en toutes lettres

Signature  
Signature

CONSTANTIN  
BRANCH

MTS GUINEE-SARL  
0197870201

NE PAS ECRIRE, SIGNER OU APOSER DE CACHET EN DESSOUS DE CETTE LIGNE



Decharge provisoire:

Le service financier du cadastre  
Reconnaît avoir réglé un chèque de  
# 7.550.600 #

M<sup>r</sup> Keita (chef)  
622, 20-70-19

Conakry 07/10/2024